

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Murray Shana

<https://www.cadre21.org/membres/59804d80a6c9c8782852467a>

Date d'obtention : 2023-03-02 17:02:37

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Écouter la personne qui signale l'événement, sans jugement
- 2) Référer au service de police, s'il s'agit du parent qui signale la situation. Remplir la grille d'évaluation avec la victime et les gens à qui la photo a été envoyée.
- 3) Contacter les policiers si nous pensons qu'il y a présence d'un acte malveillant
- 4) Confisquer le cellulaire de l'instigateur
- 5) Contacter les policiers pour qu'ils procèdent à l'enquête, puisque nous n'avons pas le droit de remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De référer le parent vers le service de police

Qu'une personne qui a vu la photo doit être rencontrée pour donner sa version des faits

Que la victime et les autres personnes impliquées doivent remplir une grille d'évaluation

Même si l'envoi s'est fait à une personne qui ne fréquente pas l'école, on doit produire un protocole sexto

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De référer le parent au service de police